



Association coopérative
d'économie familiale
de l'Estrie

Membre de l'Union des consommateurs

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Test écoénergétique ou inspection gratuite : **Des entreprises se font passer pour un programme gouvernemental**

Sherbrooke, 2 mars 2020 – Une entreprise qui dit se nommer « Transition énergétique » fait présentement de la sollicitation téléphonique dans les secteurs d'Ascot Corner et de Sherbrooke, disant vérifier si les gens « se qualifient » pour un test écoénergétique gratuit. Les solliciteurs sont très insistants pour avoir un rendez-vous, demandant même aux gens qui refusent de leur donner un « motif raisonnable ». L'ACEF Estrie (Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie) dénonce les agissements de cette entreprise qui cherche à se faire passer pour l'agence gouvernementale Transition énergétique Québec (TEQ).

L'ACEF a fait des vérifications et aucune entreprise n'est inscrite à ce nom au registre des entreprises. C'est donc un nom « de commerce » utilisé uniquement pour créer la confusion. L'ACEF rappelle que Transition énergétique Québec ne fait JAMAIS de sollicitation. Par ailleurs, il n'y a actuellement AUCUN programme gouvernemental d'inspection ou de tests énergétiques gratuits.

C'est donc une entreprise privée qui offre ces tests pour recruter des clients. « Une fois chez vous, ils voudront vous vendre une thermopompe, ou indiqueront qu'il faut décontaminer et réisoler d'urgence » indique Sylvie Bonin, coordonnatrice de l'ACEF. Pour les mêmes raisons, l'ACEF invite à se méfier aussi des nombreuses publicités sur Facebook annonçant un programme d'inspection gratuite et des remises en argent liées à des travaux d'efficacité énergétique. Des personnes ont rapporté à l'organisme avoir payé fort cher la thermopompe ou les travaux d'isolation qui leur ont été ainsi vendus.

L'ACEF recommande de faire plutôt une évaluation indépendante avec test d'infiltrométrie dans le cadre du programme Réno-climat. Il faut vous inscrire sur le site de Réno-Climat (il n'y a aucune sollicitation) qui enverra l'évaluateur accrédité. Il y a un léger frais pour l'évaluation, mais cela donne droit à des subventions pour les travaux auxquels vous n'auriez PAS droit si vous n'étiez pas d'abord admis au programme. Une fois les travaux pertinents identifiés, prenez le temps de contacter plusieurs entreprises et de comparer les soumissions avant de conclure un contrat.

L'ACEF rappelle qu'on peut annuler un contrat de vente itinérante dans les 10 jours et précise que le droit d'annuler est valable même si les travaux ont été effectués. Passé ce délai, il y a parfois encore des possibilités d'agir. Pour avoir de l'aide ou pour signaler des cas de sollicitation, contactez l'ACEF au 819-563-8144.

- 30 -

Pour information :
Sylvie Bonin, Coordonnatrice de l'ACEF
819-563-8144
Cell : 819-574-5198